

Projet de délibération du 5 décembre 2018 de MM. et Mmes Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Albane Schlechten, Jacques Pagan, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Hélène Ecuyer et Pierre Gauthier: «Création d'une commission de la transition écologique en Ville de Genève».

PROJET DE DÉLIBÉRATION

(renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal
lors de la séance du 16 mai 2019)

(transformé en motion M-1618 par le Conseil municipal
lors de la séance du 27 avril 2021, dans le rapport PRD-200 A)

Considérant:

- la loi sur l'administration des communes (B 6 05) et son article 10, alinéa 1;
- le rapport spécial du groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 8 octobre 2018;
- le rôle exemplaire que doivent jouer les villes dans la transition écologique;
- l'urgence pour la Ville de Genève de se doter d'un dispositif efficace capable d'étudier et d'évaluer les mesures à mettre en place dans tous les domaines concernés par la transition écologique;
- la nécessité de développer de manière urgente au sein du Conseil municipal une commission transversale afin de traiter de manière efficace et cohérente les sujets traitant notamment de la consommation d'énergie, de la mobilité, du soutien à l'agriculture biologique et de proximité, de la gestion des déchets, du recyclage, de l'économie verte, des achats, de l'aménagement, des monnaies locales, etc.;
- les pollutions (air, bruit, eau, lumière) dont souffrent les habitants et habitantes de la Ville de Genève;
- la nécessité de protéger les espèces vivantes;
- la nécessité de mener une réflexion sur la transition numérique et ses conséquences au niveau environnemental;
- les missions du Service de l'Agenda 21 dans le domaine du développement durable;
- que la transition écologique est une occasion de mobiliser les ressources pour créer des emplois dans des secteurs innovants et respectueux de l'environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 114 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève daté du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – de créer une commission de la transition écologique en charge des objets ayant trait à la transition écologique et au développement durable en Ville de Genève;

de présenter un rapport sur l'ensemble des mesures prises en Ville de Genève touchant à ce domaine;

d'élaborer en 2019 une feuille de route et des priorités claires permettant le respect des objectifs internationaux et nationaux;

d'associer l'administration, la communauté scientifique ainsi que les acteurs et actrices associatifs à l'élaboration de la feuille de route.